



# Déclaration de la FNECFP-FO au CTSD du 4 septembre 2020

---

Madame la Directrice Académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

La rentrée que nous vivons est inédite et fait suite à une année particulièrement singulière, et à plusieurs titres.

L'hiver dernier, la plus longue grève depuis des dizaines d'années a uni les salariés du public et du privé pour obtenir le retrait du projet de retraite par points. Dans le même temps, les épreuves du baccalauréat dites « E3C » mobilisaient contre elles tant les personnels que les élèves et leurs parents. Malgré ces mobilisations, M. Blanquer a maintenu cette réforme qui a eu pour conséquence la suppression de nombreux postes dans les établissements du secondaire. Notre fédération demande le rétablissement à minima de ces postes afin que les enseignants puissent travailler dans des conditions correctes et pas avec des classes de 35 à 45 élèves suivant les options.

Au printemps, la pandémie a entraîné une crise sanitaire sans précédent.

A la réouverture des établissements scolaires, les protocoles se sont succédé en niant les avis des CHS-CT, le travail en « distanciel » a été imposé sans aucune règle, des élèves ont été interdits d'accès aux établissements... A juste titre, les enseignants ont été nombreux à s'interroger, toutes ces dispositions n'ayant plus grand-chose à voir avec l'École de La République, lieu de transmission des connaissances à la totalité des élèves.

Le nouveau gouvernement poursuit la même politique : les milliards coulent à flot pour organiser les plans de licenciements, les salariés sont méprisés, les fonctionnaires abandonnés.

L'école Républicaine est redevenue obligatoire à cette rentrée et nous nous en félicitons mais si cette rentrée n'est pas un chaos total, c'est uniquement grâce à l'engagement des personnels, pourtant maltraités à un niveau rarement atteint. Jugeons-en par quelques exemples pris dans notre département :

Que ce soit dans le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>nd</sup> degré, les conditions sanitaires ne sont pas satisfaisantes pour assurer la sécurité des personnels. Notre fédération demande, entre autre, la mise en place de dépistages systématiques, la mise à disposition gratuite de masques adaptés pour tous les personnels de l'Éducation Nationale ainsi que des élèves et le rétablissement d'ASA pour les personnels vulnérables.

Dans le second degré :

- seulement 10% des collègues sont satisfaits de leur affectation, et ceux qui ont fait un recours n'ont à ce jour pas eu de réponse ;
- Les services du rectorat sont injoignables au téléphone ;
- Malgré le manque criant d'enseignants, les contractuels sont licenciés massivement en cette rentrée.

Dans le 1<sup>er</sup> degré :

- les enseignants ont découvert cette année, dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, que le droit collectif garanti par des règles communes est devenu un « droit » individuel où l'enseignant insatisfait de sa nomination se retrouve seul face à la hiérarchie sans avoir aucun moyen de vérification de la justesse de sa nomination.

Pire, les syndicats ne peuvent plus jouer leur rôle dans le cadre du paritarisme garantissant le traitement équitable des dossiers des collègues et selon des règles bien précises.

Pour notre part à FO, nous n'avons pas signé ce texte et nous en demandons toujours le retrait.

Notre courrier du 24 juin 2020 vous demandait les documents concernant les opérations du mouvement comme la loi le prévoit. A ce jour, nous n'avons pas de réponse, et nous nous inquiétons - c'est un peu plus vrai chaque année - du non-respect du cadre réglementaire.

Toujours dans le 1<sup>er</sup> degré :

- Le CTSD de juin a été supprimé, ce qui va imposer deux rentrées en septembre dans de nombreuses écoles.
- Les représentants du personnel sont une fois de plus méprisés puisque les documents de ce CTSD ne nous sont parvenus qu'à la dernière minute.

Utilisant la crise sanitaire, le gouvernement accélère la territorialisation et renvoie les prérogatives de l'Etat à l'échelon local. Il déroule de nouvelles attaques contre l'Ecole et son cadre national :

- réforme de la direction d'école pour de fait transformer chaque directeur en supérieur hiérarchique de ses collègues ;
- généralisation des 2S2C qui confie une partie de l'enseignement aux collectivités et aux associations ;
- instauration d'un enseignement hybride avec l'institutionnalisation d'un enseignement à distance ;
- mise en place du contrôle continu pour les épreuves terminales du bac et du brevet : notre fédération n'accepte pas ce morcellement, prémisse d'une destruction de l'Éducation Nationale ;
- accélération de la réforme des concours et mise en place d'un oral de titularisation pour les stagiaires 2020/2021 ; ...

Le ministre, avec son « Grenelle des professeurs » annonce la destruction totale de nos statuts, de nos conditions de travail, parties intégrantes des fondements de l'Ecole de la République.

Les coups de chapeau envoyés pour le dévouement des personnels (enseignants et non enseignants) de l'Education Nationale sont l'équivalent des applaudissements à l'intention des personnels de santé.

C'est pourquoi notre fédération demande 183 euros d'augmentation indiciaire pour tous dès maintenant, et sans contrepartie, comme préalable à l'ouverture de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000 !

La FNEC-FP-FO exige le respect de toutes nos garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat et la création de tous les postes indispensables à l'instruction des jeunes générations.

Dans le contexte actuel, nos collègues ne comprennent :

- ni que leurs élèves puissent être « entassés » ;
- ni qu'aucun moyen supplémentaire digne de ce nom ne soit accordé.

Nous l'affirmons, ce ne sont pas les évaluations imposées, ou les « dispositifs » divers et variés type « devoirs faits », qui permettront aux élèves de rattraper le retard accumulé l'année scolaire passée.

Non : pour cela, il faut en finir avec les classes surchargées qui de surcroît comptent de plus en plus d'enfants à besoins spécifiques. Parmi ceux-ci, trop d'élèves attendent l'aide d'une AVS, une notification ou encore une place en ULIS, en IME ou en ITEP.

La FNEC-FP-FO revendique, depuis longtemps, qu'aucune classe ne dépasse 25 élèves en milieu ordinaire et pas plus de 20 élèves en réseau d'éducation prioritaire ainsi qu'en maternelle.

Nous tenons également à rappeler que nous sommes opposés au recrutement de contractuels en lieu et place de personnels titulaires dans l'Éducation nationale. Il est parfaitement possible d'éviter cela :

- en demandant à ouvrir la liste complémentaire à hauteur de la liste principale,
- en organisant en urgence un plan de formation pour ces nouveaux enseignants.

Ces dispositions relèvent de vos prérogatives.

Enfin, pour ce qui est de la prise en compte de tous les élèves dans les calculs des effectifs, nous réitérons deux exigences :

- Premièrement, que conformément au Code de l'Éducation, tous les élèves sans exception - donc y compris sur dérogation - inscrits dans une école par le maire (rappelons que les directeurs d'école doivent admettre tous les élèves affectés sur son école) soient comptabilisés ;
- Deuxièmement, que les élèves bénéficiant du dispositif ULIS comptent également dans les effectifs de leur classe de référence, comme annoncé par Monsieur le Ministre au Journal Officiel du 6 décembre 2018.

Pour notre fédération, il ne serait pas acceptable que ces deux points restent en suspens.

Nous vous remercions.